Mayotte (976) : 74 migrants transportés sans équipement de sécurité, six passeurs condamnés jusqu’à huit ans de prison

28/10/2026 à 18h10



Le tribunal correctionnel de Mamoudzou a condamné mardi 27 octobre six hommes pour leur participation à une filière d’acheminement clandestin de migrants entre la Tanzanie, les Comores et Mayotte. Les peines prononcées vont de trois à huit ans d’emprisonnement.

L’affaire dite « Requin 1 » remonte aux 5 et 6 mars 2025. La frégate Nivôse avait intercepté un boutre parti de Tanzanie, le Kiroho Safi 5, puis deux embarcations mises à l’eau depuis ce navire. Les 74 passagers, dont de nombreux enfants, voyageaient sans équipement de sécurité.

Le recruteur a été condamné à huit ans de prison, le commandant du boutre à sept ans, les pilotes des deux embarcations à six et trois ans et les deux membres d’équipage à quatre ans chacun.

Les six condamnations sont assorties d’une interdiction

définitive du territoire français. Les intéressés disposent du délai légal pour interjeter appel.

Source : Zinfos974 / communiqué des parquets, 28 octobre 2026.